



## Plus value immobilière

-----  
Par Paulinepdf

Bonjour ,

Actuellement propriétaire de notre maison, nous envisageons de déménager dans les mois à venir. Cependant, nous ne souhaitons pas vendre notre maison immédiatement afin de nous donner la possibilité de revenir si jamais nous ne nous plaisons pas dans notre nouvelle région.

Nous souhaitons donc louer notre maison en meublé et nous aussi loue dans notre nouvelle ville

La question est de savoir si dans 1 ou 2 ans, si jamais nous nous plaisons dans la nouvelle région et souhaitons donc nous y installer définitivement, si l'on vend notre maison celle-ci sera bien considérée en résidence principale afin de garder toute la plus-value ?

Il est très important pour nous d'en être sûre étant donné que le prix de notre maison a beaucoup évolué.

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par ESP

Bonjour

Si vous mettez votre bien en location, le fisc ne considérera plus celui-ci en tant que résidence principale.

-----  
Par Paulinepdf

Ok mais du coup si nous le mettons en location ponctuel (type Airbnb) ou alors si nous le mettons en vente (sans pour autant le vendre) est ce possible ?

Merci

-----  
Par nate9595

le centre des impôts peut admettre si vous pouvez le justifier qu'il se soit écoulé autant de temps, au-delà du délai raisonnable habituellement admis d'un an maximum.

[url=https://refrance.fr/]actu éco[/url]

-----  
Par janus2

Bonjour,

A partir du moment où vous n'habitez plus dans votre maison, elle cessera d'être votre résidence principale, et cela que vous la mettiez en location ou non n'y change rien.

Il existe une tolérance, mais à condition que vous mettiez votre maison en vente immédiatement après votre départ et que le délai ne soit du qu'au temps nécessaire pour réaliser la vente. Mais si vous déménagez et mettez en vente votre maison que deux ans plus tard, ce sera bien considéré comme la vente d'une résidence secondaire.